

RÈGLEMENT OFFICIEL

LES GALOPADES DE NOËL 2026

12^e Édition — Vendredi 18 décembre 2026

Article 1 — Organisation

La 12^e édition des Galopades de Noël est organisée par le **Stade Athlétique Bayeusain (SAB)** en partenariat avec la Ville de Bayeux.

Article 2 — Caractère de l'épreuve

Les Galopades de Noël sont une animation festive, conviviale, familiale et **non compétitive**. Les épreuves ne donnent lieu à aucun classement officiel ni chronométrage.

Article 3 — Engagement caritatif

Événement solidaire, l'organisation reverse **2 € par inscription adulte (5 €)** au **Comité Départemental Handisport du Calvados (CDH14)** afin de soutenir le développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

Article 4 — Accessibilité & Inclusion

L'ensemble des épreuves est **ouvert à toutes les personnes en situation de handicap** (en position debout, en fauteuil roulant ou en joëlette). L'événement promeut l'inclusion et la pratique sportive partagée.

Article 5 — Programme des épreuves & Catégories d'âge

Les départs et arrivées se déroulent **Place de la Mairie à Bayeux** :

- **18h30 — La Marche (2,5 km)** : Ouvert à tous (tout âge).
- **19h00 — Les Lutins (800 m)** : Enfants de 6 à 8 ans.
- **19h15 — Les Elfes (1,4 km)** : Enfants de 9 à 10 ans.
- **19h40 — Les Rennes (2 km)** : Enfants de 11 à 14 ans.
- **20h00 — Les Galopades (5 km)** : À partir de 15 ans.

Article 6 — Tarifs & Modalités d'inscription

- **Tarifs** : 5 € par adulte (dont 2 € reversés au CDH14). Gratuit pour les courses enfants (Lutins, Elfes, Rennes).

- **Inscriptions en ligne** : Sur [\[www.normandiecoursseapied.com\]](https://www.normandiecoursseapied.com) (<https://www.normandiecoursseapied.com>) jusqu'au jeudi 17 décembre 2026 à minuit.
- **Inscriptions sur place** : Au village départ jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque course.

Article 7 — Retrait des dossards

- **En avance** : Au stade Henry-Jeanne le **mercredi 16 décembre 2026 de 14h00 à 20h00**.
- **Le jour J** : Au village départ (Place de la Mairie) jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Article 8 — Concours de déguisements & Animations

Le déguisement est vivement encouragé. Un concours récompensera les meilleurs costumes, évalués à l'applaudimètre sur le village départ avant chaque course. Une buvette est disponible sur place et un chocolat chaud est offert à chaque enfant à l'arrivée.

Article 9 — Droit à l'image & Sécurité

Chaque participant autorise l'organisation à utiliser les images fixées lors de l'événement pour la promotion de la manifestation. Les participants doivent se conformer aux consignes des signaleurs et des services de sécurité présents sur le parcours.